

PV de l'AG du CRDG du 18/10/2023
Ramillies

*** Documents préparatoires et documents présentés à l'AG :**

<https://crdg.eu/crdg-2/administration/assemblees-generales/ag-du-18-octobre-2023>

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Choix des procurations délivrées :

*Vincent Bulteau représente par procuration la Commune de Beauvechain
Christine Moulaert accepte la procuration des Amis du Parc de la Dyle
Axelle Dagnelie représente par procuration la Commune de Genappe
Delphine Debrecq accepte la procuration de la Commune de Hannut
Humbert Dubois accepte la procuration de la Commune de Hélocine
Véronique Debrouwer accepte la procuration de la Commune de Incourt
Dimitri Dewilde accepte la procuration de la Commune de Ottignies-LLN
Pascal Vandermeersch représente par procuration le Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux
Valérie Taviet représente par procuration l'in BW
Augustin Smoos accepte la procuration du SPW-DGARNE-GISER
Olivier Gerin représente par procuration la Commune de Mont-St-Guibert
Géraldine Fanon représente par procuration la Commune de Rixensart
Pauline Crasson représente par procuration la Commune de Waterloo
Pierre Lavendy représente par procuration la Commune de Wavre*

En conséquence, la ½ des membres étaient présents ou représentés.

Jean-Marie Tricot remercie la Commune de Ramillies pour son accueil.

1) Adoption du procès-verbal de l'AG du 21 mars 2023

Le PV de l'AG était accessible en ligne depuis le 5 octobre.

Jean-Marie Tricot informe l'assemblée que des coquilles se sont glissées au début du PV, dans les compléments de la feuille de présence et les procurations délivrées.

Décision est prise : le PV de l'AG du 21 mars 2023 est adopté à l'unanimité, moyennant les modifications suivantes :

Pour le CRDG : JM. Tricot, I. Delgoffe, G.Hendrix et C. Delcorps présents

Pour Aer Aqua Terra : Ann-Laure Furnelle et Marc Verheyden présents

Pour le choix de procurations délivrées : supprimer « Didier Houart accepte la procuration de la Commune de Orp-Jauche »

2) Admission et démission de membres / nouveaux représentants / nouveaux administrateurs

- *Gilbert Michel* : souhaite devenir membre adhérent
- *Fédération wallonne de l'Agriculture* : Georges Focke est le nouveau représentant
- *La Hulpe Environnement* : souhaite devenir membre adhérent
- *SPW-DESU* : Annick Vandenwyngaert remplace Augustin Smoos
- *SPW-DNF* : Tom Drygalski remplace Damien Bauwens

- remplacements au sein de l'Organe d'administration du CRDG :
 - *SPW-DESU* : Annick Vandenwyngaert est le nouveau représentant
 - *SPW-DNF* : Tom Drygalski est le nouveau représentant

Décision est prise : les modifications de membres sont approuvées à l'unanimité, de même que les modifications au sein de l'OA.

3) Approbation des engagements souscrits par les partenaires dans le PA 2023-2025 depuis l'AG du 04/10/2022

La liste des nouveaux engagements à adopter était en ligne depuis le 5 octobre.

Jean-Marie Tricot fait le récapitulatif suivant :

- sur les 52 partenaires qui ont rentré des engagements 23-25, 19 l'ont fait après adoption du PA lors de l'AG du 04/10/2022

- par conséquent, ce sont ces 247 nouveaux engagements qui sont à adopter par l'AG de ce jour (pour atteindre un total de 1.126 actions prévues au PA)

Parole est donnée aux partenaires qui souhaitent apporter des précisions par rapport à leurs engagements.

Décision est prise : l'ensemble des nouveaux engagements 2023-2025 est adopté à l'unanimité.

4) Premiers enseignements du suivi du PA 2020-2022 du CRDG

Le tableau complet du suivi final du PA a été communiqué aux partenaires le 17/07/2023 (en conclusion des résultats de l'enquête de clôture menée auprès des partenaires). Ce même tableau a été rappelé aux partenaires le 5 octobre, lors de l'invitation à l'AG.

Jean-Marie Tricot présente différents graphiques pour illustrer les taux de réalisation des engagements, sur le plan global et sur le plan des différentes thématiques du PA :

- le PA 2020-2022 final a contenu 1.031 actions au total
- 80 % des actions ont été réalisées (50 %) ou entamées (30 %) dans la période considérée
- 20 % des actions n'ont pas été entamées (la grande majorité sont reprises dans le PA 2023-2025)
- le taux de réponse à l'enquête de suivi est excellent : seulement 15 actions sont restées sans réponse
- le taux de réalisation est globalement meilleur pour les actions de type « quantitative = gestion des flux » (par ailleurs les moins nombreuses) et les actions de type « autres » (par ailleurs les plus nombreuses), par rapport aux actions de type « quantitative = gestion de la qualité des cours d'eau »
- pour ce qui concerne les actions de type « quantitative » : le taux de réalisation est meilleur pour les actions de lutte contre le ruissellement agricole que pour les actions de lutte contre le débordement de cours d'eau (par ailleurs plus nombreuses)
- le taux de réalisation des actions de « résolution des points noirs de l'inventaire du CRDG » est moins bon que celui de toutes les « autres » actions (par ailleurs plus nombreuses) : 30 % d'actions réalisées et 40 % d'actions entamées
- pour les actions de résolution des points noirs, ce sont les PN « entraves », « érosion de berge » et « ouvrages d'art dégradés » qui enregistrent les meilleurs taux de réalisation, suivi des PN « dépôts de déchets verts » et « dépôts d'autres déchets ». Les types de PN les plus difficiles à résoudre sont les PN « pesticides », « rejets d'eaux usées » et « apports en nutriments agricoles » (érosion berges par le bétail + écoulement de jus agricoles + dépôt de fumier de cheval)
- parmi les « autres » actions, on note les meilleurs résultats de suivi pour l'éradication des EEE végétales, l'information/sensibilisation globale, l'hydromorphologie, les zones humides + étangs, la biodiversité & cours d'eau
- parmi les différents maîtres d'œuvre des actions, les partenaires associatifs (supra-communaux et locaux) enregistrent de meilleurs taux de réalisation que les partenaires publics (supra-communaux et communaux) (par ailleurs beaucoup plus engagés : 117 et 718 actions)

Marc Bastin informe l'assemblée que le prochain « 27 + 1 » (réunion de la PBW et des 27 communes du BW) (le 14/11/23) sera consacré aux sanctions environnementales. Il interpelle aussi la Région wallonne : les missions dévolues aux agents constatateurs communaux et sanctionneurs provinciaux sont entâchées par la nécessité d'intégrer dans les Règlements généraux de Police les nombreuses évolutions du cadre légal des matières environnementales.

Christine Moolaert demande quelle action de résolution de PN « herbicide » a été réalisée (ndlr : après examen ultérieur de la base de données du PA, il s'avère qu'il s'agit d'une action menée àBeauvechain).

5) Projets/activités réalisés depuis l'AG précédente

Le rapport d'activités 2023 intermédiaire (janvier à juin) était en ligne depuis le 5 octobre.

L'équipe présente *les projets du CRDG qui ont été entamés/réalisés depuis la dernière AG (mars 2023)* :

- Projet Life Riparias
- Chantiers balsamines de l'Himalaya et Berce du Caucase
- Balades nature guidées
- Formation au curage des petits cours d'eau pour la Commune de Hannut
- Animations scolaires
- Aide aux 3 GAL pour élaborer leurs nouveaux programmes d'actions
- Cohabitation homme-castor
- Journées wallonnes de l'Eau
- Préparation de la prochaine descente de la Dyle en kayak (mars 2024)
- Circulation de l'exposition du CRDG
- Diffusion de belles photos via Facebook

- Participation au Pôle wallon de l'eau
- Formation des agents constatateurs communaux
- Mise en situation Wallibex : pollution accidentelle à Walibi
- Séminaire pollution accidentelle pour Hainaut Développement
- Projet pédagogique « ICLM » avec MJ & centre culturel à Jodoigne
- Appel à projets locaux 2023 en cours
- Nouvelle convention EEE/castor
- Suivi cérémonie de signature du PA 2023-2025
- Suivi de la visite guidée à Leuven « Entre ville et Dyle : un pari réussi ! »
- Rencontre interrégionale Dyle-Gette à Leuven

Parole est donnée à l'assemblée.

Hugo Moreau demande pourquoi l'inventaire des Balsamines de l'Himalaya ne figure plus dans le support Fulcrum de l'inventaire des PN du CRDG. **Augustin Smoos** répond que le monitoring des EEE est désormais intégré dans la nouvelle convention EEE/castor à l'échelle de la Wallonie, ce qui explique les deux types d'inventaires et bases de données y afférentes sont désormais dissociés. Il reste encore quelques difficultés d'ordre technique pour mettre en ligne les inventaires EEE.

Cathy Delcorps précise que ce sont plutôt 24 actions scolaires qui sont programmées pour la période octobre-décembre 2023 (et non 17).

Cédric Gillis fait état du beau succès rencontré à Lasne au niveau du service citoyen. Il demande si le CRDG pourrait y trouver un intérêt. **François Riguelle** répond par l'affirmative, pour ce qui concerne les chantiers EEE et les chantiers AAT en 2024. Contact sera pris avec la Commune.

Isabelle Delgoffe remercie le SPW-DCENN pour sa réactivité lors des récentes sollicitations du CRDG. Elle ajoute que l'outil d'inventaire des points noirs le long des cours d'eau sera présenté fin de cette année au Pôle wallon de l'eau.

Cathy Delcorps lance 3 appels auprès de l'assemblée : rentrer les projets d'activités JWE 2024 pour la mi-décembre au plus tard, via le formulaire *ad hoc* (**ndlr** : = **rappel des mails du 03/10 et du 14/11**) ; partager davantage sur Facebook les belles photos envoyées chaque mois par le CRDG ; recruter des historiens locaux pour la rédaction de l'ouvrage « Histoire(s) en Gette.

Marc Bastin informe l'assemblée que la Province du BW va procéder sous peu au lancement d'un marché- cadre conjoint pour l'achat de matériel de lutte contre les pollutions accidentelles destiné aux communes. **Isabelle Delgoffe** ajoute que ce marché-cadre intégrera aussi un service d'équarissage (*cfr* les cadavres d'animaux retrouvés dans les cours d'eau).

Julien Taymans informe l'assemblée que la toute nouvelle exposition « castor » de Natagora présentée aujourd'hui est disponible sur simple demande auprès de la régionale BW : <https://brabantwallon.natagora.be/>

Grégory Coolen demande s'il est possible de se connecter avec la base de données « gestion de la Berce du Caucase » de la Région wallonne. **Augustin Smoos** répond qu'il n'existe pas de connexion automatique. Il a cependant envoyé l'info au SPW-DEMNA.

Jean-Marie Thiry demande si la Renouée du Japon est intégrée dans la nouvelle convention EEE/castor. **Clément Miramont** répond que ce n'est pas le cas car le projet est orienté principalement sur les espèces émergentes.

Clément Miramont distribue un A5 à chaque participant : appel est lancé auprès d'observateurs de EEE en Dyle-Gette ([voir l'annonce suivante sur le site du CRDG](#)) .

Il est rappelé que WalOnMap est désormais l'outil carto indispensable à l'échelle de la Wallonie, mais que malheureusement il y a très peu d'infos sur les rivières. **Augustin Smoos** le reconnaît, et à terme cela est prévu d'être amélioré, en coordination avec les 14 CR de Wallonie.

Vincent Bulteau insiste sur le besoin de ne pas se limiter au lit mineur des cours d'eau pour ce qui concerne l'inventaire des EEE. **Clément Miramont** répond que le CRDG (et le projet « EEE/castor) investigate effectivement aussi le lit majeur et donc les plaines alluviales (voir plus) des cours d'eau, ce qui par ailleurs amplifie énormément le travail.

Christine Moulaert demande quelle est la position du CRDG par rapport au projet de Parc national des Forêts du Brabant. **Jean-Marie Tricot** répond que le CRDG n'a pas d'avis spécifique par rapport à ce projet car il participe aux réunions de concertation organisées à ce sujet par la Province du BW. **Marc Bastin** confirme que la PBW a signé un protocole d'accord avec ses homologues flamands concernant les 3 massifs forestiers du Brabant. Par ailleurs, la PBW a mandaté le Bureau d'étude IGEAT pour développer un diagnostic en vue d'intensifier le maillage écologique au sein du territoire provincial.

Le Président remercie tous les participants de la réunion. Il propose à l'assemblée de faire une courte pose avant de passer au volet « information/débat » de l'AG :

- **le projet DIPROS et l'outil DIPR'EAU**: DIPR'eau accompagne les agriculteurs vers une meilleure protection des ressources en eau ! Venez découvrir cet OAD, né du projet DIPROS – une Démarche Intégrée pour la PROtection des eaux souterraines - subventionné par la SPGE. *Par Guillaume Ducrocq, chargé de projet DIPROS - CARAH asbl.*

- **les grandes lignes de changements de la nouvelle PAC** : des nouveautés sont apparues en 2023 dans la Politique agricole commune qui orientent les activités agricoles vers des pratiques en lien avec les nombreux défis environnementaux et sociétaux. *Par Philippe Nihoul, Attaché qualifié - Direction de la Recherche et du Développement, SPW-ARNE.*

- **les mesures de protection des eaux souterraines** : activités réglementées dans les zones de protection de captage – focus sur le contexte de la protection des masses d'eau et sur les enjeux pour le secteur agricole. *Par Nathalie Deconinck, Chef de service Risk management - in BW/Département Eau potable.*

Les présentations seront chaque fois suivies d'un échange avec l'assemblée.

Ces trois présentations ont fait l'objet d'un compte-rendu (voir annexe au PV : compte-rendu de la partie « information/débat » de l'AG).

Le Président convie ensuite les participants à prolonger les échanges autour du verre et du sandwich de l'amitié.

NB : nous aurons aussi l'occasion de découvrir la toute nouvelle exposition de Natagora BW consacrée au castor, qui a bénéficié du soutien financier du CRDG : <https://castor.natagora.be/>

AG du CRDG du 18 octobre 2023 à Ramillies

Partie « info/débat »

Les 3 Power Point de présentation : <https://crdg.eu/crdg-2/administration/assemblees-generales/ag-du-18-octobre-2023>

1) le projet DIPROS et l'outil DIPR'EAU: DIPR'eau accompagne les agriculteurs vers une meilleure protection des ressources en eau ! Venez découvrir cet OAD, né du projet DIPROS – une Démarche Intégrée pour la PROtection des eaux souterraines - subventionné par la SPGE. *Par Guillaume Ducrocq, chargé de projet DIPROS - CARAH asbl.*

- l'outil DIPR'eau est une plateforme qui rassemble les législations en vigueur et les bonnes pratiques environnementales en matière d'eau et agriculture
- tout le monde a accès à la plateforme : <https://dipreau.spge.be>
- l'outil comporte un volet cartographique interactif (fond de carte base WalOnMap) :
 - o 3 façons d'y intégrer les parcelles agricoles
 - o l'assolement triennal peut y être intégré (infos évolutives)
 - o indicateurs environnementaux déduits pour chaque parcelle
 - o possibilité de constituer un carnet de champs (obligation légale)
 - o possibilité d'exporter des fiches parcellaires
- législation phyto, azote et zones tampons
- bibliothèque de pratiques innovantes
- mise à disposition de tutoriels
- le projet DIPROS s'achève fin 2023, mais la plateforme continuera à être accessible

Echange Q/R avec la salle :

- l'outil est disponible depuis janvier 2022
- la commune est l'interlocuteur privilégié pour relayer l'info auprès des agriculteurs
- pour la Commune de Ramillies, le CCAR (Conseil consultatif agri-rural) se réunit 1 fois par mois (mettre l'outil à l'OJ d'une prochaine réunion)
- la Province du BW (CPAR) organise des conférences pour les agriculteurs 1 fois par mois (présenter l'outil lors d'une prochaine réunion) : <https://www.youtube.com/@CPAR-BW>
- le **CR Dendre** est le contact à prendre pour toute demande de présentation
- concernant la législation phyto, les agriculteurs vont aussi la chercher sur Phyteauweb, mais les infos de ce site semblent périmées. L'actualisation de ces données est en projet, sur WalOnMap et sur DIPR'eau
- les communes n'ont pas d'accès aux données « privées » des agriculteurs sur DIPR'eau et ne peuvent donc pas les conseiller : la solution est de renvoyer toute question d'agriculteur vers la plateforme DIPR'eau
- DIPR'eau est un outil centralisateur d'informations, conçu pour faciliter les recherches d'informations en matière d'eau et agriculture : il n'est pas conçu pour pouvoir évaluer la portée de son utilisation en terme d'amélioration de la qualité des eaux. La mise en place d'un organisme qui puisse analyser les eaux avant/après le recours aux bonnes pratiques agricoles est suggérée
- seuls, les contrats de captage (outils de concertation avec les agriculteurs, sur base volontaire, à l'échelle de certains périmètres de protection de captages d'eau, mesures complémentaires par rapport à la législation en place) analysent l'évolution de la qualité des eaux (des captages) avant/après la mise en oeuvre desdits contrats. Pour en savoir plus sur les contrats de captage : <https://www.protecteau.be/fr/contrat-captage>
- les contrats de captage en cours en Dyle-Gette mentionnés sont situés à : Chaumont-Gistoux, Genappe, Ramillies, Villers-la-Ville et Hannut (Mehaigne ou Gette ?). 27 contrats étaient en cours en Wallonie début 2022 (pour 2027, il devrait y en avoir 90 au total).

2) les grandes lignes de changements de la nouvelle PAC : des nouveautés sont apparues en 2023 dans la Politique agricole commune qui orientent les activités agricoles vers des pratiques en lien avec les nombreux défis environnementaux et sociétaux. *Par Philippe Nihoul, Attaché qualifié - Direction de la Recherche et du Développement, SPW-ARNE.*

Avertissement ! : la matière est complexe, avec des changements toujours possibles ! Seuls, les textes de loi font foi.

- le PP présenté ici met l'accent sur les mesures en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 dont l'impact est bénéfique pour les eaux de surface
- nouveauté principale de la PAC : adoption d'une nouvelle architecture pour les matières environnementales de la PAC jusque en 2027
- 3 niveaux d'obligation différents :
 - o la conditionnalité renforcée (1^{er} pilier de la PAC pour obtenir les aides PAC)
 - o volontaire 1 : les éco-régimes (1^{er} pilier de la PAC)(durée : 1an)
 - o volontaire 2 : les MAEC (2^{ème} pilier de la PAC) (durée : 5 ans)
- pilier 1 de la PAC : aides directes à l'agriculteur (leur montant n'a pas évolué ?)
- pilier 2 de la PAC : au-delà du secteur agricole proprement dit (aides au développement rural)
- la conditionnalité renforcée :
 - o ce qui existait déjà
 - o ce qui existait déjà, mais qui vient rejoindre la conditionnalité
 - o les 9 mesures supplémentaires nouvelles (qui n'existaient pas encore) :
 - protection des zones humides (ex : prairies permanentes en zones d'aléa d'inondation élevé)
 - bandes tampon cultivées : 6 mètres de large sans intrants le long de toute eau de surface (yc les cours d'eau non classés = nouveauté)
 - couvert végétal permanent de 6 mètres de large le long des cours d'eau (yc les ce non classés)
 - clôtures le long des cours d'eau (1m au-delà de la crête de berge) (ce non classés : uniquement en Natura 2000 et zones de baignade)
 - o double pénalisation (diminution des primes PAC + amendes)
- les 5 éco-régimes différents :
 - o couverture longue du sol : en janvier et en février
 - o maillage écologique (dont les bandes bordures des champs)
 - o maintien des prairies permanentes
 - o cultures favorables à l'environnement
 - o réduction d'intrants
- les bordures de champs :
 - o peuvent être mises en place via plusieurs niveaux possibles (bandes tampon, CVP, maillage écologique, MAEC)
 - o peuvent être intégrées dans les 4 % de terres non productives par exploitation
- les MAEC :
 - o certaines d'entre elles ont été versées dans la conditionnalité
 - o la MC2 (prairie inondable) a été abandonnée
 - o certaines sont nouvelles (ex : MAEC sols)
 - o 3 types :
 - M de base
 - M ciblées
 - M au résultat (MAEC sols)

Echange Q/R avec la salle :

Avertissement ! : la matière est complexe, avec des changements toujours possibles ! Seuls, les textes de loi font foi.

- il est dommage que la MAEC 2 (prairie inondable) ait été abandonnée dû au peu de succès qu'elle a rencontré : en effet, cette mesure pouvait pallier les difficultés systématiquement rencontrées par la Province de BW pour établir des conventions de servitude « inondation » ou pour acquérir du terrain en vue d'aménager des zones de retenue d'eau (lutte contre les inondations). D'autres pistes sont-elles

envisageables ? La procédure de remembrement agricole offre des possibilités (réaffectation de parcelles en zones de retenue d'eau), de même que l'éco-régime prairie permanente (sujet à « creuser » + vérifier le caractère suffisamment incitatif de ces pistes). L'agriculteur peut communiquer ce type d'info dans sa déclaration de superficie.



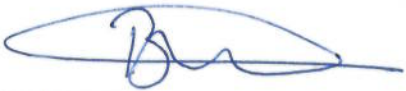


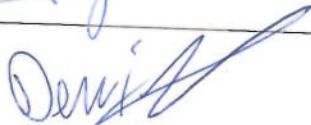
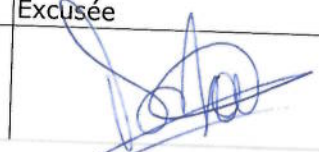
- Que se passe-t-il lorsque l'agriculteur ne respecte pas le CVP ? La Police de l'environnement peut intervenir. NB : si le cours d'eau n'est pas « défini » à l'atlas, le CVP n'est pas obligatoire (à l'inverse, même si le lit du cours d'eau est artificialisé, le CVP est de rigueur à partir du moment où l'écoulement d'eau figure à l'atlas). NB : l'info circule que pour les cours d'eau non classés, il n'y aurait pas de sanctions....
- NB : pour vérifier la conditionnalité, ce sont des contrôleurs conditionnalité qui interviennent
- 4 % de la superficie des terres arables de toute exploitation doit être consacré à du « non productif », via : les jachères, les fossés, les talus, les mares, les bordures de champs, les MAEC...
- la Commune de Chastre est intéressée de recevoir les infos. Philippe Nihoul peut venir faire une présentation, mais ses disponibilités sont limitées.
- La Province du BW (CPAR) a réalisé des vidéos sur Youtube à ce sujet : <https://www.youtube.com/live/Bzts0H6wsJk?si=c7ujH3dpOijCXC3K>

3) les mesures de protection des eaux souterraines : activités réglementées dans les zones de protection de captage – focus sur le contexte de la protection des masses d'eau et sur les enjeux pour le secteur agricole. *Par Nathalie Deconinck, Chef de service Risk management - in BW/Département Eau potable.*

- 46 captages ont déjà dû être fermés dans toute la Wallonie, soit à cause d'excès de pesticides dans les eaux, soit à cause d'un excès de nitrates dans les eaux
- toutes les zones de prévention autour des captages sont délimitées sur WalOnMap et font l'objet de publications successives au Moniteur belge
- certaines zones de prévention de captage sont précisément délimitées, d'autres le sont de façon plus théorique en attendant les résultats des études de délimitation
- la législation sur la protection des eaux souterraines est reprise sur le site internet de Protect'Eau : <https://www.protecteau.be/fr>
- mesures de protection « classiques » autour des captages :
 - o aménagement des voiries
 - o égouttage
 - o signalétique sur voirie
- mesures de protection « agricoles » :
 - o différenciation selon le type de zone de protection (rapprochée/éloignée)
 - o engrais liquides/organiques : stockage, épandage
 - o abreuvoirs
 - o étables
 - o produits phyto ; stockage, épandage, matériel de pulvérisation
 - o hydrocarbures : canalisation, citernes
- les travaux réalisés sont à charge du producteur
- planification des protections des captages in BW :
 - o 53% situation fin 2022
 - o objectif de 73 % d'ici fin 2023
 - o objectif de 100 % d'ici fin 2027
- programmes wallons :
 - o PGDA IV (gestion durable de l'azote) : 2023
 - o PRP-W III (réduction des pesticides) : 2023
- soutien in BW aux démarches locales :
 - o les contrats captage (voir plus haut : 1^{er} exposé)
 - o le projet « BiEaulogique » : conversion au bio, avec l'UNAB (Union Nationale des Agrobiologistes belges)

Parole est donnée à la salle.

**Contrat de rivière Dyle-Gette asbl
Assemblée générale du 18/10/2023**

Organisme	Nom - Prénom du représentant	Signatures
Action Environnement Beauvechain	Christine Moulaert	
AIDE	Franck Bodson	Excusé
Alliance centre BW	Jean Hardy	
CADEV	Walter Gries	Excusé
Commune de Beauvechain	Brigitte Wiaux	Excusée
Commune de Beauvechain	Vincent Bulteau	
Commune de Chastre	Jean-Marie Thiry	
Commune de Chaumont-Gistoux	Luc Mertens	Excusé
Commune de Court-St-Etienne	Steve De Wevere	
Commune de Genappe	Benoit Huts	Excusé
Commune de Genappe	Axelle Dagnelie	
Commune de Grez-Doiceau	Dimitri Dewilde	
Commune de Hannut	Florence Degroot	Excusée
Commune de Hélocine	Eugène Lismont	Excusé
Commune de Incourt	Lucette Degueldre	Excusée
Commune de Jodoigne	Humbert Dubois	

**Contrat de rivière Dyle-Gette asbl
Assemblée générale du 18/10/2023**




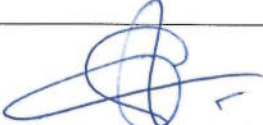




Organisme	Nom - Prénom du représentant	Signatures
Commune de La Hulpe	Stéphanie Delcroix	
Commune de Lasne	Cédric Gillis	
Commune de Lincet	Delphine Debreucq	
Commune de Mont-St-Guibert	Sophie Dehaut	Excusée
Commune de Mont-St-Guibert	Olivier Gerin	
Commune de Orp-Jauche	Didier Houart	
Commune de Ottignies-LLN	Philippe Delvaux	Excusé
Commune de Perwez	Véronique Debrouwer	
Commune de Ramillies	Mireille Benoit	
Commune de Rixensart	Sylvie Vanden Eynde	Excusée
Commune de Rixensart	Géraldine Fanon	
Commune de Villers-la-Ville	Cedric Vermeiren	
Commune de Walhain	Vincent Eylenbosch	
Commune de Waterloo	Raphaël Szuma	Excusé
Commune de Waterloo	Pauline Crasson	
Commune de Wavre	Luc Gillard	Excusé

Commune de Wavre




Lavençay Pierre



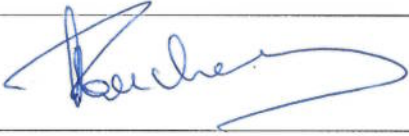





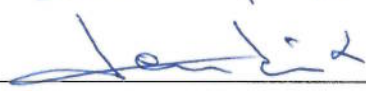



**Contrat de rivière Dyle-Gette asbl
Assemblée générale du 18/10/2023**

Organisme	Nom - Prénom du représentant	Signatures
Culturalité en Hesbaye brabançonne	Hélène Aimont	
Environnement Dyle	Michèle Fourny	
Fédération halieutique et piscicole de Dyle-Gette	Jean-Luc Mottin	Excusé
Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique	Benoit Sottiaux	Excusé
Fédération wallonne de l'Agriculture	Bernard Decock	Excusé
Groupe CR Argentine La Hulpe	Hugo Moreau	
Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux	Monique Milgrom	Excusée
Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux	Pascal Vandermeerschen	
in BW	Vincent Gooris	Excusé
in BW	Valérie Taviet	
La Hulpe Environnement	Thierry Waser	
Lasne Nature	Willy Calleeuw	
Les Amis du Parc de la Dyle	Steven Lemaire	Excusé
Natagora (section Brabant wallon)	Julien Taymans	
Province de Liège	COOLEN GREGORY Bruno Khuat-Duy	
Province du Brabant Wallon	Marc Bastin	

**Contrat de rivière Dyle-Gette asbl
Assemblée générale du 18/10/2023**




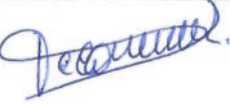
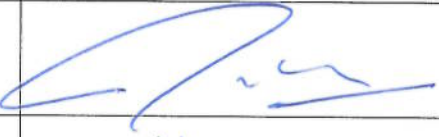


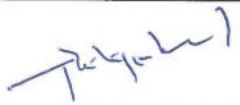
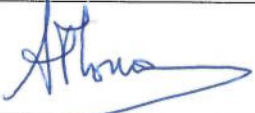
Organisme	Nom - Prénom du représentant	Signatures
Service Public de Wallonie - CRC	Simon Riguelle	Excusé
Service Public de Wallonie DGARNE - CENN	Philippe Descamps	
Service Public de Wallonie DGARNE - DESU	Augustin Smoos	
Service Public de Wallonie DGARNE - DNF	Damien Bauwens	Excusé
Service Public de Wallonie - DGARNE - GISER	Pierre Demarcin	Excusé
UCL - AGRO - GERU	Charles Bielders	
	Alain Trussart	
	Renaud Delfosse	Excusé
	Gilbert Michel	Excusé

Contrat de rivière Dyle-Gette asbl
Assemblée générale du 18/10/2023
Membres adhérents

Organisme	Nom - Prénom du représentant	Signatures
Association pour la défense de la vallée de la Petite Jauce	Fedji Doguet	Présent (voir fin de liste)
CCBW	Bénédicte Dawance	
Centre culturel de Jodoigne	Stéphanie Croquet	
Centre culturel de Perwez	Thibaut Brohet	
Chastre Biodiversité	Daniel Ryckmans	
Comité Environnement Local de Lincent	Thierry Huchant	
Commune de Chastre	Romain Verger	
Commune de Grez-Doiceau	Sarah Meulemans	
CARAH asbl	Guillaume Ducrocq	
CRABE	Virginie Detienne	
CRDG	Jean-Marie Tricot	
CRDG	Isabelle Delgoffe	
CRDG	Geneviève Hendrix	
CRDG	Cathy Delcorps	
CRDG	François Riguelle	
CRDG	Clément Marimont	

Mira

Contrat de rivière Dyle-Gette asbl
Assemblée générale du 18/10/2023
Membres adhérents

Organisme	Nom - Prénom du représentant	Signatures
CSC Brabant wallon	Jean-Marc Sengier	
Dungdung	Patrick Janssen	Excusé
Environnement Dyle	Marc Georges	
Fondation rurale de Wallonie	Mickael Pluijgers	
in BW	Maxence Prunelle	
in BW	Nathalie Deconinck	
Le Patrimoine Stephanois	poste à pourvoir	
Particulier	Guy Molens	
Particulier	Pierre Chaidron	
Particulier	Hugues Kessels	
Particulier	Robert Iserentant	Excusé
Brabant wallon - Agriculture	Quentin Duchenne	
Protect'Eau	Mostafa Khalidi	
SPW ARNE DNF	Tom Drygalski	
SPW-ARNE	Philippe Nihoul	
SPW-DPC	Ariane Thomas	

Contrat de rivière Dyle-Gette asbl
Assemblée générale du 18/10/2023
Membres adhérents

Organisme	Nom - Prénom du représentant	Signatures
Fédération wallonne de l'Agriculture	Georges Focke	
Commune de Ramillies	Emerence Quaghebeur	Présente (voir fin de liste) 
SPW-DDR Wavre	Xavier Dubois	
SPW-DDR Wavre	Myriam Fovsari	
PETITE JAUCHE JAUCHE	FEDSI DOGNET	
Commune de Ramillies	Quaghebeur Emerence	